

Monsieur Jordan MAIMBOURG  
6 rue de la Cigogne  
67600 SÉLESTAT

[maimbourg.jordan@gmail.com](mailto:maimbourg.jordan@gmail.com)

**ARRETE N°683/2024**

**Prorogation de l'arrêté n°430/2024**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;
- VU** le Code de la Route ;
- VU** l'arrêté municipal n°430/2024 du 30 juillet 2024, autorisant le permissionnaire à prolonger la pose de l'échafaudage au droit du n°6 rue de la Cigogne et de stationner des véhicules, au droit et à proximité du n°6 rue de la Cigogne à Sélestat, en vue de procéder au remplacement de couverture et à un ravalement de façade ;
- VU** la demande du 1<sup>er</sup> décembre 2024 de Monsieur Jordan MAIMBOURG sise 6 rue de la Cigogne 67600 SELESTAT, sollicitant une prolongation de l'arrêté n°430/24 du 30 juillet 2024, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande du permissionnaire est fondée.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté municipal n°430/2024 est prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2025.

**Article 2 :**

Toutes les prescriptions fixées à l'arrêté municipal n°430/2024 restent en vigueur.

**Article 3 :**

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

RAG/mc

Fait à Sélestat, le 30 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 07/01/2025

Reçu en préfecture le 07/01/2025

Publié le

ID : 067-216704627-20241230-ARR\_0683\_2024-AR



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bauer'.

Marcel BAUER

**Copie transmise à :**

Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Commandant de Police de Sélestat

Gendarmerie Nationale

Service Police Municipale

Service Réglementation et Affaires Générales

Service Urbanisme

le permissionnaire

VILLE DE SELESTAT – arrêté n°683/2024 du 30 décembre 2024